

31.03.2015 – 18:32 Uhr

## L'Union des villes suisses soutient la révision de la LRTV

Bern (ots) -

Ne plus faire dépendre la redevance pour la réception des programmes radio et télévision de la possession d'un appareil de réception est tout à fait justifié. C'est pourquoi l'Union des villes suisses recommande d'accepter la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV). L'association plaide aussi pour l'obligation de s'acquitter de la redevance, car cette dernière est une contribution importante au service public, dont relèvent également les médias locaux.

Le Comité de l'Union des villes suisses a adopté son mot d'ordre en faveur de la révision de la LRTV, soumise à votation fédérale le 14 juin prochain. Il salue la décision de ne plus lier la redevance à la possession d'un appareil, car les programmes de radio et de télévision sont aujourd'hui disponibles sur les téléphones mobiles, les tablettes et les ordinateurs. Les ménages peuvent aussi se réjouir d'un abaissement du montant annuel de la redevance de 462 francs à quelque 400 francs.

Les villes et les communes urbaines soutiennent un service public fort dans les médias de radio et de télévision, car il contribue à une formation équilibrée des idées politiques. La révision partielle, qui ancre le principe de la généralisation de la redevance, est convaincante. L'échelon politique local et communal salue le fait que, à cet égard, près de 27 millions de francs supplémentaires seront perçus au titre de la redevance. Les médias locaux jouent un rôle important dans le paysage politique suisse.

Contact:

Kurt Fluri, maire de Soleure, président de l'Union des villes suisses  
079 415 58 88

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100770722> abgerufen werden.